

## Choisir de participer aux ateliers pédagogiques du musée

**c'est choisir le projet dans lequel s'inscrit cet outil.**

Les ateliers (thématiques relatifs à l'archéologie) proposent de parcourir les « *chemins et les dédales de la construction du savoir avec ses hypothèses et ses incertitudes* » [i]. Ce savoir en mouvement se reflète :

– dans la présentation du musée et les sujets des expositions qui évoluent au gré des articles de l'équipe de recherches, de l'actualité du site [qui bien que n'étant plus l'objet de fouilles depuis 2010 continue de s'enrichir des découvertes intellectuelles ou de terrain au gré des travaux d'aménagement du village],

– dans le contenu et le déroulement des ateliers proposés. Par le questionnement et l'adaptation à chaque groupe d'enfants, nouveau et différent, le sujet est traité différemment, adapté, remis en question et parfois changé en cours d'intervention.

C'est pourquoi, il est important de faire la différence entre animation [ii] et médiation considérée comme "*position dans un projet*".

Ce projet auquel vous adhérez en vous inscrivant aux ateliers proposés par le musée :

– choix d'une orientation de contextualisation des objets (par rapport à la recherche archéologique, inscrit dans une chaîne opératoire [de la fouille au musée; de la recherche documentaire jusqu'à la restitution au public...])

– choix d'une confrontation avec un vocabulaire technique et une approche scientifique (question, hypothèse, validation ou pas) mais aussi donc de non savoir.

Pas besoin d'être savant pour découvrir l'époque gallo-romaine et/ou l'archéologie, la curiosité est moteur de recherches. L'enquête est l'interface vers la découverte.

[i] Ph. MEIRIEU, 1999

[ii] pour l'INSEE, les contours en sont délimités par des institutions « visant soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres, soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité » (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, catégorie 435b animateurs socioculturels et de loisirs) ;

– pour d'autres, elle se définit comme « l'ensemble des moyens et méthodes mis en œuvre pour faire participer activement les membres d'une collectivité à la vie du groupe » (Larousse) ;

– certains, enfin, se contenteront de reprendre les frontières du champ tel que défini par la convention collective nationale de l'animation : "*des entreprises de droit privé, sans but lucratif, qui développent à titre principal des activités d'intérêt social dans les domaines culturels, éducatifs, de loisir et de plein air, notamment par des actions continues ou ponctuelles d'animation, de diffusion ou d'information créatives ou récréatives ouvertes à toute catégorie de population*" (art. 1er, alinéa 1er).